

FIM-1

livraison de citerne

**Solution Concentré d'agent de préservation du bois
(pour utilisation en usine de traitement sous pression seulement)
USAGE INDUSTRIEL**

DANGER



POISON



**CORROSIF POUR LES
YEUX ET LA PEAU**

LIRE ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

No D'ENREGISTREMENT 29198 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**POUR TRAITEMENT SOUS PRESSION DE PRODUITS DE BOIS DESTINÉS À DES
USAGES NON INTENSIFS AU-DESSUS DU SOL. EXEMPLES : PLATELAGES D'UNE
ÉPAISSEUR INFÉRIEURE À 50 mm ET D'UNE LARGEUR D'AU PLUS 150 mm;
PRODUITS TOURNÉS, PROFILÉS ET FINIS « QUALITÉ », Y COMPRIS SANS
TOUTEFOIS S'Y LIMITER MAINS COURANTES PROFILÉES, GARDE-CORPS,
BALUSTRES, MOULURES ET BANDEAUX D'ÉBÉNISTERIE, TREILLIS, REILLAGES,
GAZÉBOS ET CLÔTURAGES.**

PRINCIPE ACTIF :

Didécyl diméthylammonium, présent comme sels de carbonate et de bicarbonate 14,33 %

VOIR LES AUTRES PRÉCAUTIONS SUR LES PANNEAUX DE CÔTÉ

TIMBER SPECIALITES LIMITED
35 Crawford Crescent, P.O. Box 520
Campbellville, Ontario L0P 1B0
(905) 854-2244

Contenu net : 1041 litres (275 gallons US)

1249 litres (330 gallons US)

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS

DANGER. Corrosif. Cause des brûlures à la peau et des dommages irréversibles aux yeux . Nocif si inhalé. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Évitez de respirer les émanations. Lavez-vous la peau à fond, au savon et à l'eau, après avoir manipulé le produit. Ôtez tout vêtement contaminé, et lavez-le avant de le porter de nouveau. Le contact prolongé ou répété avec la peau est susceptible de causer une réaction allergique chez certaines personnes.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) :

Portez un masque complet, une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques lorsque vous devez manipuler le concentré ou la solution préparée à partir de celui-ci et ouvrir les portes des cylindres de traitement, ainsi que pendant les interventions de nettoyage, d'entretien et de réparation réalisées sur les récipients de stockage et les cylindres de traitement. En outre, portez un respirateur doté d'une cartouche anti-vapeurs organiques homologuée NIOSH/MSHA/BHSE ainsi que d'un préfiltre homologué pour utilisation avec les pesticides, OU une boîte filtrante homologuée NIOSH/MSHA/BHSE pour utilisation avec les pesticides, et ce, lorsque vous manipulez le concentré, lorsque vous manipulez la solution préparée à partir de celui-ci si l'aire n'est pas adéquatement ventilée, lorsque vous ouvrez les portes des cylindres de traitement, ainsi que pendant les interventions de nettoyage, d'entretien et de réparation réalisées sur les récipients de stockage et les cylindres de traitement. Portez une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et des pantalons, des lunettes à coques ou un écran facial ainsi que des gants résistant aux produits chimiques lorsque vous devez manipuler des produits de bois fraîchement traités. Suivez les directives du fabricant concernant le nettoyage/l'entretien de l'EPI. En l'absence de directives visant les articles lavables, utilisez une solution de détergent et d'eau chaude. Gardez et lavez l'EPI séparément de la lessive ordinaire.

RECOMMANDATIONS VISANT LA SÉCURITÉ DE L'UTILISATEUR :

Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou d'utiliser les toilettes. Si du pesticide parvient à l'intérieur de ses vêtements, l'utilisateur doit ôter ceux-ci immédiatement, puis se laver la peau à fond et mettre des vêtements propres. Immédiatement après avoir manipulé ce produit, l'utilisateur doit enlever son équipement de protection individuelle. Lavez l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. NE PAS de contaminer les milieux de vie aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. NE PAS de rejeter des liquides résiduels contenant de ce produit dans les réseaux d'égout, les lacs, les cours d'eau douce, les étangs, les estuaires, les océans océaniques ou tout autre plan d'eau. Entreposez les éléments de bois d'oeuvre traités sur une aire d'égouttement munie d'un toit jusqu'à ce que l'égouttement ait cessé. Dans l'aire d'égouttement, disposez les éléments de bois d'oeuvre de façon inclinée, afin d'accélérer l'écoulement et de manière à ce qu'aucun flaque ne demeure sur la surface du bois. Assurez la gestion de l'égouttement et des autres formes de déchets connexes de manière à empêcher tout rejet de ceux-ci dans l'environnement. NE PAS d'exposer les éléments de bois d'oeuvre traités à la pluie immédiatement après leur traitement. NE PAS de faire flotter des éléments de bois d'oeuvre traités dans les lacs, les rivières et les cours d'eau et les océans.

MÉTHODES DE MANIPULATION SÉCURITAIRE

Ne tentez pas d'utiliser ce produit sans mettre en oeuvre l'emploi de l'équipement de protection requis. Les applicateurs ne doivent pas manger ni boire, ni utiliser des produits du tabac durant les parties du processus d'application qui sont susceptibles de les exposer au concentré ou aux solutions de traitement du bois (c.-à-d., l'ouverture/la fermeture manuelle des portes du cylindre, le déplacement des trams hors du cylindre, le mélange des produits chimiques, la manipulation des éléments de bois fraîchement traités, etc.).

Lavez-vous la peau à fond après tout contact avec le produit et avant de manger, de boire, d'utiliser des produits du tabac ou d'utiliser les toilettes.

Les vêtements de protection doivent être remplacés lorsqu'ils montrent des signes d'une contamination importante. L'applicateur doit laisser tous ses vêtements de protection, ses chaussures ou bottes de travail et son équipement à l'usine de traitement. Les vêtements de protection trop usés ou contaminés doivent être

éliminés d'une manière approuvée pour l'élimination des pesticides et en conformité avec les règlements provinciaux et fédéraux qui s'appliquent.

PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Les cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU SUR LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

SI LE PRODUIT A ÉTÉ AVALÉ : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

SI LE PRODUIT A ÉTÉ INHALÉ : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison de lésions probables des muqueuses.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**LIMITE D'EMPLOI**

Pour utilisation comme agent de préservation du bois, dans le traitement de produits de bois non industriels employés au-dessus du niveau du sol tels que planches de platelage, produits tournés, profilés et finis « qualité », y compris sans toutefois s'y limiter mains courantes profilées, garde-corps, balustres, moulures et bandeaux d'ébénisterie, treillis, treillages et clôtures.

Ne faites jamais brûler du bois traité.

MODE D'EMPLOI

FIM-1 est un produit d'utilisation finale conçu pour être employé dans des systèmes de traitement sous pression par le vide (en circuit fermé) de produits de bois. Préparer une solution de traitement de 3,6 à 23% FIM-1 (de 0,6 à 3,9 %, active) en mélangeant FIM-1 à de l'eau. Un système à circuit fermé doit être utilisé pour la préparation de la solution de traitement et pour acheminer celle-ci au cylindre de traitement.

Traiter les éléments de bois selon les procédures de traitement sous pression recommandées pour l'équipement qui est employé et conformément aux méthodes courantes de traitement. Les conditions du traitement doivent être calibrées pour produire un taux de rétention cible compris entre 1,2 et 3,1 kg/m³ (carbonate/bicarbonate de didécyldiméthylammonium).

Après leur traitement, les éléments de bois doivent être placés sur une aire d'égouttement ou de confinement munie d'un toit, où l'égouttement du traitement peut être recueilli et recirculé vers les réservoirs de solution de traitement. Par après, des conditions doivent être prévues, qui permettent la stabilisation des éléments de bois. Les éléments de bois ne doivent pas être retirés de l'aire de confinement ou d'entreposage tant que l'égouttement ne s'est pas arrêté. On doit observer le bois pour y détecter la présence de tous résidus visibles à la surface, lesquels, le cas échéant, devront être enlevés préalablement à l'expédition des éléments.

ÉVITEZ d'appliquer ce produit à tout élément de bois devant être utilisé dans l'eau.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.